



Déclaration liminaire CSA SD du 16 juin 2025

Madame la DASEN, mesdames, messieurs les membres du CSA SD ,

Avant d'aborder les mesures de carte scolaire soumises aujourd'hui à l'examen du CSA-SD des Landes, Force Ouvrière souhaite rappeler un principe fondamental : les personnels de l'Éducation nationale doivent bénéficier de la protection pleine et entière de leur administration.

Le SNUDI-FO des Landes se joint au Bureau national du SNUDI-FO et apporte son soutien aux enseignants de l'école maternelle Nanteuil de Montreuil face à l'instrumentalisation de leur spectacle de fin d'année par des réseaux d'extrême droite. Nous condamnons le déchaînement de haine et les menaces dont ces collègues ont été victimes alors qu'ils n'ont commis aucune faute professionnelle.

Cette affaire illustre les conséquences que peuvent avoir des prises de position précipitées au plus haut niveau de l'État. Alors que les faits n'étaient pas établis, des ministres, dont celui de l'Éducation nationale, ont réagi publiquement, contribuant à alimenter une polémique qui a exposé les personnels à la vindicte publique plutôt qu'à la protection qu'ils étaient en droit d'attendre de leur administration.

Pour Force Ouvrière, syndicat libre et indépendant de tout parti, les enseignants ne doivent jamais devenir les victimes collatérales de polémiques médiatiques ou politiques. L'institution a le devoir de les protéger, de respecter leur présomption de bonne foi et de garantir leurs conditions d'exercice.

Cette situation a été largement médiatisée. Pourtant, dans les Landes, des collègues sont également confrontés à des menaces, à des attaques sur les réseaux sociaux ou à des remises en cause de leur travail, sans que les réponses institutionnelles soient toujours à la hauteur ou suffisamment rapides.

Madame la Directrice académique, nous vous demandons de faire confiance aux équipes, de soutenir les personnels lorsqu'ils sont attaqués et de garantir des réponses rapides et efficaces lorsque leur sécurité ou leurs conditions de travail sont menacées.

C'est dans cet esprit que nous abordons aujourd'hui les mesures de carte scolaire dans les Landes.

Cette carte scolaire est le résultat de choix budgétaires du gouvernement. Alors que 413 milliards d'euros sont consacrés à la Loi de programmation militaire sur la période 2024-2030, l'Éducation nationale, les hôpitaux ou encore les politiques environnementales (qui nous permettraient de lutter contre les canicules répétées) sont sommés de faire des économies. La conséquence est connue : 4 000 suppressions de postes au niveau national, dont 11 dans les Landes, au motif de la baisse démographique.

Une baisse démographique qui est présentée comme « abyssale », et qui ne saurait masquer l'abîme dans lequel s'enfoncent l'Éducation nationale à force de suppressions de postes, de manque de

remplaçants, de remise en cause de l'enseignement spécialisé et de dégradation des conditions de travail.

Une baisse démographique qui sert de prétexte à un vieux projet : regrouper les écoles rurales dans une même commune, dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle (décharges de direction, moins de remplaçants à prévoir, mais aussi économies de fonctionnement pour les communes).

Tous les prétextes sont bons. Nous les entendons dans différentes instances : « Il n'y a pas de dynamique dans les écoles rurales », « Les jeunes enseignants préfèrent les écoles à plusieurs classes », « L'inclusion scolaire nécessite de regrouper les classes », « Il faut isoler les bâtiments, et un seul coûtera moins cher ».

Le SNUDI-FO des Landes dispose pourtant de nombreux exemples qui contredisent ces affirmations. Nous attendons d'ailleurs le rendez-vous que vous nous avez proposé lors du CSA-SD de repli du 9 avril afin d'échanger sur les dynamiques des écoles rurales.

Dans cette attente, nous n'évoquerons ici qu'un seul exemple. Pas plus tard qu'hier, vous avez remis, pour la quatrième année consécutive, le Prix de l'éducation citoyenne, décerné par l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite, à l'école de Vert.

Si cette école est aujourd'hui distinguée, c'est, pour le SNUDI-FO des Landes, parce que son enseignante est pleinement engagée dans l'éducation de ses élèves, parce qu'elle est libre dans ses choix pédagogiques et parce qu'elle échange facilement avec les partenaires de l'École, sans les contraintes organisationnelles qui pèseraient dans une école à plusieurs classes.

Il y a fort à parier qu'avec la fermeture que vous avez décidé dans ce RPI à l'école de Le Sen, en février dernier, il y aura moins de projets.

Ces suppressions de postes s'appuient également sur la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité. Des PAS imposés alors même que l'Assemblée nationale s'est prononcée contre leur généralisation. Et lorsque Force Ouvrière demande des explications, la réponse est toujours la même : seule la généralisation est remise en cause, le ministère pouvant par simple circulaire poursuivre leur déploiement. Mais à qui voulez vous faire croire qu'un déploiement n'est pas une généralisation déguisée qui ne respecte donc pas le vote de l'Assemblée Nationale ?

Dans les Landes, vos choix de carte scolaire interrogent. Pour créer 7 PAS, vous supprimez ou fragilisez des dispositifs existants : le RASED de Roquefort, l'ULIS de Labouheyre, des postes en ITEP ainsi que plusieurs postes dans les écoles. Vous justifiez ces suppressions en affirmant que les PAS apporteront des solutions. Mais, Madame la Directrice académique, les missions des PAS ne sont pas celles des RASED, des ULIS ou des établissements spécialisés. Les PAS, sont des postes administratifs, comme vous l'écrivez dans votre réponse en date du 27 mai 2026, ils ne remplaceront donc ni les enseignants spécialisés, ni les personnels formés, ni les dispositifs existants, sur le terrain, au quotidien, auprès des élèves.

C'est pourquoi le SNUDI-FO des Landes demande à nouveau la restitution des 7 ETP mobilisés pour les PAS afin d'annuler les fermetures de classes prévues, de créer et rétablir les postes spécialisés et de remplaçants dont les écoles ont besoin.

Nous vous rappelons au sujet des PAS, que la FNEC FP FO exige leur abandon. Pour FO, le seul objectif est d'optimiser l'inclusion scolaire, en limitant les moyens humains accordés et donc en

demandant toujours plus à l'enseignant ! C'est écrit dans le Compte rendu de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation du Mercredi 29 avril 2026 Séance de 9 heures 30 :
« (Dans les départements tests) « Dans l'Aisne comme en Côte-d'Or, les nouvelles notifications d'AESH ont reculé de 6 % à 8 %. ». Les craintes de Force Ouvrière se concrétisent.

Madame la DASEN, la FNEC-FO FO renouvelle sa demande que vous fassiez remonter au ministère, via le rectorat de Bordeaux, la création de postes d'enseignants, de psychologues scolaire de maîtres spécialisés, d'AESH, afin d'assurer la réussite de tous dans le système scolaire républicain.

Merci de votre écoute.

Isabelle BENQUET et Simon CLAEREBOUT